



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 février 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

Ouverture de la séance

À 17 h 02, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2022-0101 **Adoption de l'ordre du jour**

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0102 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 février 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 février 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 février 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 février 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par madame la conseillère Bianca Dussault, de sa déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour, en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- Dépôt du *Mémoire de la Ville de Québec sur le projet de règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant*, déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de la consultation publique sur le projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller David Weiser, d'une lettre datée du 21 février 2022 attestant qu'il quitte l'*Équipe Marie-Josée Savard* pour se joindre à la formation politique *Québec forte et fière*;
- Dépôt d'une lettre de désignation de monsieur le conseiller David Weiser à titre de membre du comité exécutif de la Ville de Québec à compter du 21 février 2022;
- Dépôt, par monsieur le conseiller David Weiser, de sa déclaration attestant qu'il exerce à temps plein ses fonctions de conseiller municipal et de membre du comité exécutif, conformément à l'article 7 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, intitulée : *Demande sur l'état d'avancement du projet Verdir Vanier*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, relative à l'*Adjudication d'un contrat pour la collecte, le transport et le dépôt d'appareils de chauffage au bois non certifiés (Appel d'offres public 76779)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, relative à l'*Adjudication d'un contrat pour la collecte, le transport et le dépôt d'appareils de chauffage au bois non certifiés (Appel d'offres public 76779)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'un document intitulé : *Une relève : pour une révision des critères d'admissibilité au sein des organismes de subvention à la culture à la Ville de Québec*;
- Dépôt, par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, relative à l'*Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3886, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 818 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Claude Lavoie, d'un document intitulé : *Répertoire du patrimoine bâti, Fiche d'un bâtiment patrimonial, 3987, rue Chabanel*;

- Dépôt, par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2021, relative à une *Demande d'aide financière auprès de Patrimoine canadien dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels – Initiative Rendre les espaces culturels sécuritaires pendant la pandémie de la COVID-19 pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour la Maison de la littérature.*

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ainsi que par visioconférence est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 13 et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Isabelle Roy dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec s'engage à mettre en place les mesures lui permettant d'accéder au niveau *Or* de la certification *Ville amie des monarques* décernée par la *Fondation David Suzuki*, affirmant ainsi Québec comme un leader dans la protection des monarques et de l'ensemble des pollinisateurs, en posant des gestes concrets visant l'atteinte des objectifs de développement durable.

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve dépose un avis de proposition demandant que l'administration entame une révision de la *Vision du développement social et communautaire* afin de s'assurer du maintien des organismes qui assurent le maintien de notre tissu social et que la Ville

de Québec demande au gouvernement du Québec d'augmenter sa contribution financière aux organismes.

Madame la conseillère Anne Corriveau dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec aménage et désigne une zone d'échanges sécurisée dans chacun des six arrondissements, telle qu'aux abords des postes de police ou des bureaux d'arrondissements.

Madame la conseillère Jackie Smith dépose un avis de proposition demandant de mettre en place une *Alerte-smog* par courriel pour la Ville de Québec et une obligation aux propriétaires de déclarer les appareils de chauffage à combustible solide.

Madame la conseillère Alicia Despins dépose un avis de proposition demandant que l'administration révise le programme *Première Ovation* afin de retirer tout critère d'âge pour faire place à un critère de début de carrière, afin qu'il reflète les besoins réels des créateurs de la relève.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes de l'avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 21.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2022-0103 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 février 2022, demandant un projet de règlement concernant l'interdiction des néonicotinoïdes et du glyphosate sur le territoire de la Ville de Québec - PA2022-026 (Ra-2329)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2022-026. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Bianca Dussault, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Bianca Dussault déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'elle se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel PA2022-026. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que plusieurs autres villes au Québec ont légiféré sur les néonicotinoïdes et le glyphosate, notamment Laval, Drummondville et Montréal;

Attendu que l'application d'une telle mesure se doit d'être étudiée de façon approfondie par le conseil municipal, notamment pour certaines exceptions, comme on les retrouve dans les villes précitées;

Attendu que la Ville de Québec a adopté, par le biais du conseil municipal, la *Stratégie de développement durable* et le *Plan de transition et d'action climatique 2021–2025* lors de la séance du conseil municipal du 30 août 2021;

Attendu qu'en s'inspirant des objectifs de ces documents, la Ville de Québec pourrait jouer un rôle positif, à l'instar des municipalités ayant déjà légiféré en la matière;

Attendu que la réglementation en la matière est du ressort du conseil municipal et qu'il est pertinent que celui-ci se prononce;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Bianca Dussault,

appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

il est proposé que la Ville de Québec organise en 2022 un comité plénier sur la réduction et l'encadrement de l'utilisation des pesticides les plus nocifs pour la santé humaine et la biodiversité, incluant les néonicotinoïdes et le glyphosate, préalablement au dépôt d'un projet de règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Proposition sans préavis

CV-2022-0104 Félicitations et remerciements aux organismes communautaires pour le maintien et l'adaptation de leurs activités et services durant les deux dernières années dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Attendu que la Ville de Québec vient de déposer son nouveau panier de services pour les organismes reconnus de la ville;

Attendu que durant les deux dernières années, les organismes de la ville de Québec, incluant les 106 organismes de Beauport, ont accompli un travail extraordinaire pendant la pandémie de la COVID-19;

Attendu que la persévérance de ces organismes a contribué à maintenir leur niveau de services pour aider les gens dans les différentes activités;

Attendu que la majorité des organismes vont reprendre leurs activités, malgré les difficultés rencontrées au cours des deux dernières années;

Attendu que par leur travail, leur dévouement ainsi que leur implication, les gens de la ville de Québec ont continué de recevoir des services essentiels indispensables à leur qualité de vie;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent le travail des organismes et les félicitent pour leur dévouement durant les deux dernières années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0105 Félicitations à monsieur Alupa Clarke pour sa nomination à titre de directeur général de l'Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ)

Attendu que le 10 février 2022, l'Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ) a annoncé la nomination de monsieur Alupa Clarke à titre de nouveau directeur général;

Attendu que l'AHRQ regroupe plus de 200 établissements d'hébergement situés sur le territoire de la région de Québec et de la Rive-Sud, offrant plus de 15 000 chambres et employant 6 000 personnes dans leurs différents établissements;

Attendu que monsieur Alupa Clark, ancien militaire et détenteur d'une maîtrise en science politique de l'Université Laval, a été député de Beauport-Limoilou de 2015 à 2019;

Attendu que son expérience politique et ses connaissances du monde économique sauront être mises à profit avec dynamisme pour soutenir la vitalité de l'industrie touristique de la capitale;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Alupa Clark pour sa nomination à la tête de l'Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ), et lui souhaitent le meilleur des succès dans ce nouveau défi.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0106 Félicitations aux athlètes qui ont représenté la ville de Québec aux Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022 et salutations aux médaillés pour leur performance exceptionnelle

Attendu que les 24e Jeux olympiques d'hiver se sont terminés le 20 février 2022;

Attendu que plusieurs athlètes de la grande région de Québec ont su faire honneur à leur discipline ainsi qu'à l'équipe olympique canadienne lors de ces derniers Jeux;

Attendu que cinq de ces olympiens se sont hissés sur le podium en remportant une médaille;

Attendu que madame Miha Fontaine et monsieur Lewis Irving, de l'équipe de saut à ski, ont réussi à atteindre la troisième marche du podium à l'épreuve mixte de saut par équipe, avec leur coéquipière, madame Marion Thénault;

Attendu que madame Marie-Philip Poulin a contribué de manière éclatante à la victoire de l'équipe canadienne de hockey en remportant, avec ses coéquipières, la médaille d'or olympique dans une victoire enlevante contre l'équipe américaine;

Attendu que monsieur Laurent Dubreuil a accompli une magnifique performance à l'épreuve du 1000 mètres en patinage de vitesse, lui permettant ainsi de décrocher la médaille d'argent;

Attendu que le planchiste beauceron de 20 ans, monsieur Éliot Grondin, a remporté deux médailles olympiques, soit l'argent en *snowboard cross* et le bronze à l'épreuve par équipe;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les athlètes qui ont fièrement représenté le Canada aux *Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022*, et saluent tout spécialement les performances exceptionnelles des médaillés Miha Fontaine, Lewis Irving, Marie-Philip Poulin, Laurent Dubreuil et Éliot Grondin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0107 Félicitations à l'organisme communautaire *Le Pivot* pour son 40^e anniversaire

Attendu que l'organisme communautaire *Le Pivot* célèbre son 40^e anniversaire en 2022;

Attendu que le *Centre communautaire des Chutes* a été fondé en 1982, puis s'est regroupé avec les *Loisirs Ste-Thérèse*, les *Loisirs de Courville* et les *Loisirs St-Ignace* pour former le *Centre communautaire de Beauport* en 1996, avant de devenir officiellement *Le Pivot*, le 1^{er} avril 2009;

Attendu que cette dénomination incarne parfaitement ce qu'est *Le Pivot* : un point de référence et d'attachement, tel un cœur autour duquel gravite toute la communauté beauportoise;

Attendu que l'organisme comptait en 2020, malgré la pandémie, plus de 200 employés et 163 bénévoles motivés par la mission d'animer un milieu de vie favorisant l'épanouissement de l'individu et de la collectivité;

Attendu qu'au cours des deux dernières années, la force de leur résilience leur a permis d'adapter leurs actions, démontrant ainsi leur dévouement envers la communauté, leur engagement indéfectible pour lutter contre la pauvreté et leur participation active à l'éducation populaire;

Attendu que l'action et le don de soi dont ont fait preuve chacune des personnes qui se sont relayées au fil de ces 40 années, pour tendre une main bienveillante d'entraide et de partage aux plus vulnérables d'entre-nous, méritent toute notre considération;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,
appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu que les membres du conseil de la ville soulignent le 40^e anniversaire de l'organisme *Le Pivot*, saluent le travail extraordinaire de sa directrice, madame Ginette Faucher, et félicitent les employés et bénévoles qui ont un grand impact sur la vie de toute une communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0108 Félicitations à madame Julie Lemieux pour sa nomination à titre de directrice régionale de *Radio-Canada* à Québec

Attendu que le 15 février 2022, nous apprenions la nomination de madame Julie Lemieux à titre de directrice régionale de *Radio-Canada* à Québec;

Attendu que madame Julie Lemieux, bien connue et appréciée de la population, a été conseillère municipale de 2009 à 2017. Elle a également assumé, à titre de vice-présidente du comité exécutif, la responsabilité des dossiers d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de culture, de patrimoine et de communications;

Attendu que madame Lemieux s'est d'abord fait connaître des gens de Québec en tant que journaliste aguerrie et chroniqueuse au journal *Le Soleil*;

Attendu que les qualités et les compétences de madame Julie Lemieux contribueront à conserver et à développer à Québec un environnement favorable ainsi qu'une vie journalistique saine et nécessaire à la démocratie municipale;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Julie Lemieux et lui souhaitent le plus grand succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions à la direction de *Radio-Canada* à Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0109 Félicitations à monsieur Félix Auger-Aliassime pour avoir remporté le tournoi de *Rotterdam* sur le circuit de l'ATP

Attendu que le 13 février 2022, monsieur Félix Auger-Aliassime a remporté le tournoi de *Rotterdam* sur le circuit de l'ATP, un premier titre en carrière pour l'athlète de 21 ans;

Attendu que ce jeune prodige a grandi à L'Ancienne-Lorette, qu'il a fait ses classes au programme *Sport-études* de l'école *Cardinal-Roy* à Québec et qu'il s'entraînait au *Club Avantage* dans l'arrondissement des Rivières;

Attendu que monsieur Félix Auger-Aliassime porte depuis très longtemps le rêve d'être dans le top 20 de l'élite mondiale du tennis et qu'il atteint aujourd'hui le 9^e rang mondial;

Attendu que le succès du jeune joueur de tennis est attribuable à de grandes qualités physiques naturelles, mais tout autant à sa discipline, à l'éthique de travail auquel il adhère et à la grande exigence qu'il a envers lui-même depuis son tout jeune âge;

Attendu que le monde du tennis s'entend pour dire que monsieur Félix Auger–Aliassime a l'étoffe des plus grands champions, et que son charisme et sa personnalité font de lui un sportif des plus inspirants sur la scène locale, nationale et internationale;

Attendu que monsieur Félix Auger–Aliassime est aussi connu pour sa générosité, allant jusqu'à remettre parfois ses propres bourses à *Tennis Canada* afin d'aider d'autres jeunes talents du tennis;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean–François Gosselin,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Félix Auger–Aliassime pour ce premier titre, et lui témoignent de l'admiration pour le modèle qu'il représente pour inciter les jeunes d'ici et d'ailleurs à se dépasser.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0110 Félicitations à messieurs Dominique Lemieux et Thomas–Louis Côté pour leur nomination à titre de Chevaliers du *Conseil de l'ordre des Arts et des Lettres de la République Française*

Attendu que messieurs Dominique Lemieux, directeur général de l'*Institut canadien de Québec* et Thomas–Louis Côté, directeur général de l'organisme *Québec BD*, ont récemment été nommés Chevaliers du *Conseil de l'ordre des Arts et des Lettres de la République Française*;

Attendu que cette reconnaissance, attribuée par décret ministériel français, vise à récompenser les personnes qui se sont distinguées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire, ou par la contribution au rayonnement qu'elles ont apporté aux arts et lettres en France et dans le monde;

Attendu que les parcours professionnels de ces deux citoyens de Québec sont marqués par un engagement exceptionnel dans la valorisation de la culture littéraire francophone et par leur fine connaissance de celle-ci;

Attendu que cette distinction internationale prestigieuse confirme la qualité des ambassadeurs qu'ils sont pour Québec en tant que ville de littérature reconnue par l'*UNESCO*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent messieurs Dominique Lemieux et Thomas–Louis Côté qui, par leurs multiples projets, font rayonner et apprécier la littérature d'ici et d'ailleurs.

Adoptée à l'unanimité

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0111 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de dioxyde de carbone (CO2) en vrac pour les piscines intérieures (Appel d'offres public 76842) - AP2022-051 (Ra-2327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adjuger, à *Linde Canada inc.*, le contrat pour la fourniture de dioxyde de carbone (CO2) en vrac pour les piscines intérieures, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025, pour une somme estimée à 177 917,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76842 et à sa soumission du 14 janvier 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0112 Demande d'aide financière pour l'année 2022 auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - CU2022-003 (Ra-2327)

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu :

- 1° de demander une aide financière pour l'année 2022 auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias;
- 2° d'autoriser la directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer ladite demande dans le cadre dudit programme.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0113 **Renouvellement de l'entente quinquennale entre la Ville de Québec et L'Ampli de Québec, relative au versement d'une subvention annuelle - CU2022-015 (CT-2582200) — (Ra-2327)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu de renouveler l'entente quinquennale entre la Ville de Québec et *L'Ampli de Québec*, relative au versement d'une subvention annuelle, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour un montant annuel de 275 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0114 **Entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relative au déplacement d'une portion de lignes de distribution aérienne et souterraine, dans le cadre du projet de reconstruction totale du portique Seigneuriale-Rivière Beauport (POA160298) – Arrondissement de Beauport (Dossier 77078) - AP2022-045 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement d'une portion de lignes de distribution aérienne et souterraine, dans le cadre du projet de reconstruction totale du portique Seigneuriale-Rivière Beauport (POA160298) – Arrondissement de Beauport, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service de l'ingénierie à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0115 **Paiement de la cotisation pour l'année 2022 à l'Union des municipalités du Québec - DG2022-004 (CT-2583838) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2022 à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ), d'un montant de 336 912,48 \$ (plus les taxes applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0116 Paiement de la cotisation à la *Fédération canadienne des municipalités*, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 - DG2022-006 (CT-2584606) — (Ra-2328)

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'approuver le paiement de la cotisation annuelle à la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) d'un montant de 113 921,20 \$ (plus les taxes applicables), couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0117 Ouverture d'une nouvelle rue à l'ouest de la rue Marie-Parent – District de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - PA2021-133 (Ra-2328)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Gestion Valto inc.*, comprenant notamment la construction d'une nouvelle rue à l'ouest de la rue Marie-Parent, sur une longueur approximative de 88,5 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan de lotissement, ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Gestion Valto inc.*, joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Gestion Valto inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Gestion Valto inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Gestion Valto inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;

- 5° d'autoriser le directeur de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0118 **Nomination de madame Andrée–Anne Turcotte (ID. 030134) au poste d'assistante–greffière d'arrondissement à la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu (11883) - RH2022-121 (CT-RH2022-121) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu de nommer madame Andrée–Anne Turcotte (ID. 030134), en qualité d'employée régulière, à l'emploi d'assistante–greffière d'arrondissement (P589), classe 2 (poste no 34259), à la direction des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0119 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien du système d'entraînement des escaliers mécaniques et l'ajout de gouttières à l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Dossier 76965) - AP2022-007 (CT-2579311) — (Ra-2327)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *Otis Canada inc.*, du contrat pour l'entretien du système d'entraînement des escaliers mécaniques et l'ajout de gouttières à l'*Amphithéâtre multifonctionnel de Québec* (AMQ) – Arrondissement de La Cité–Limoilou, pour une somme de 118 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon le prix et des conditions conformes à ceux mentionnés à la proposition jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer ladite proposition.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0120 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à Groupe Maskatel Québec SEC, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du Projet du tramway de Québec (Dossier 77109) - AP2022-061 (CT-2574781) — (Ra-2327)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Groupe Maskatel Québec SEC*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 360 048,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 17 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0121 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1437 - GI2022-001 (Ra-2327)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1437;

2° l'appropriation d'un montant de 4 940 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1437. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0122 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réparation et d'amélioration d'équipements d'éclairage et de signalisation lumineuse des réseaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1480 - GI2022-002 (Ra-2327)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réparation et d'amélioration d'équipements d'éclairage et de signalisation lumineuse des réseaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1480;

2° l'appropriation d'un montant de 500 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1480. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0123 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'aménagement de voies cyclables, de liens piétonniers et de projets de mobilité durable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1469 - PA2021-177 (Ra-2327)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'aménagement de voies cyclables, de liens piétonniers et de projets de mobilité durable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1469;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 380 000 \$ au fonds général, soit une somme (équivalente ou inférieure) à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1469. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0124 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2019-0586, relativement à un versement par la Ville de Québec d'une compensation pour la perte des milieux humides et hydriques, dans le cadre du projet de construction d'une passerelle et d'une piste cyclopiétonne au parc des Saules - PA2022-014 (Modifie CA-2019-0586) (Ra-2327)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2019-0586 du 18 décembre 2019, relativement au versement par la Ville de Québec d'une compensation pour la perte des milieux humides et hydriques, dans le cadre du projet de construction d'une passerelle et d'une piste cyclopiétonne au parc des Saules, par le remplacement de « au montant de 243 137,80 \$ » par « au montant de 141 033,86 \$ ».

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : madame la conseillère Jackie Smith.

En faveur : 20 Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0125 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis aux 545, rue Kirouac et 507, rue Saint-Luc, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec, dans le cadre des procédures d'expropriation déposées au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-255701-2105 – Arrondissement de La Cité-Limoilou - AJ2022-004 (CT-2585043) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'acquisition, à des fins municipales, sans garantie légale, de l'immeuble sis aux 545, rue Kirouac et 507, rue Saint-Luc, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 793,5 mètres carrés, avec bâtiments et dépendances dessus construits, propriété de *9069-5313 Québec inc.*, pour une somme totale de 606 790 \$, comprenant 600 000 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, 5 000 \$ en dommages, taxes non applicables, et 1 790 \$ en honoraires professionnels, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente formulée par *9069-5313 Québec inc.*, le 7 février 2022, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, aux avocats de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer les documents de transaction et quittance dans le dossier de cour portant le numéro SAI-Q-255701-2105, ainsi que tout autre document jugé nécessaire pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0126 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *Korum Cabinet-conseil en relations de travail inc.* (*Korum médiation*), relativement à des services professionnels pour des expertises en climat de travail (Dossier 74607) - AP2022-050 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 85 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à

l'entente entre la Ville de Québec et *Korum Cabinet–conseil en relations de travail inc. (Korum médiation)*, relativement à des services professionnels pour des expertises en climat de travail, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0127 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 4 à l'entente entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, relativement à des services professionnels et techniques pour le déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 53069) - AP2022-062 (CT-2583887) — (Ra-2328)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'une dépense supplémentaire estimée à 100 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'entente entre la Ville de Québec et *Bell Canada* en vertu de la résolution CA–2019–0019 du 23 janvier 2019, relativement à des services professionnels et techniques pour le déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean–François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 17 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 20 h 09 et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

CV-2022-0128 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à Hydro-Québec, des dépenses pour le déplacement et/ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires du *Projet du tramway de Québec* (phases conception détaillée et réalisation) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Dossier 76130) - **AP2022-063** (CT-2582769, CT-2582789) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Hydro-Québec*, des dépenses pour le déplacement et/ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires du *Projet du tramway de Québec* (phases conception détaillée et réalisation) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme estimée à 238 240,24 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0129 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des services de réparation sur la route, d'entreposage et de rechapage de pneus pour des camions lourds et des équipements de génie civil (Appel d'offres public 76751) - **AP2022-071** (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Pneus Belisle (Québec) inc.*, du contrat pour les services de réparation sur la route, d'entreposage et de rechapage de pneus pour les camions lourds et les équipements de génie civil, pour une période de deux ans à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 649 359,38 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76751 et

aux prix unitaires de sa soumission du 18 janvier 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0130 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture de produits d'entretien ménager – Lot 2 (Appel d'offres public 48328) - AP2022-080 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjugé à *V-TO inc.*, pour la fourniture de produits d'entretien ménager – Lot 2, pour la période du 6 mars 2022 au 5 mars 2024, pour une somme estimée à 157 717,65 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 48328 et au prix unitaire de sa soumission du 22 août 2016, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0131 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Geosapiens inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Solution standardisée pour l'évaluation et la gestion des inondations au Canada* - DE2022-001 (CT-DE2022-001) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Solution standardisée pour l'évaluation et la gestion des inondations au Canada*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Geosapiens inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0132 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* et le *Fonds régions et ruralité*, pour couvrir certaines dépenses du Service du développement économique et des grands projets - DE2022-005 (CT-DE2022-005) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 850 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour couvrir le salaire des postes temporaires;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 205 855 \$, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2022–2023;
- 3° l'appropriation d'une somme maximale de 823 420 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2022–2023;
- 4° l'autorisation de l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* et le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2022–2023 du Service du développement économique et des grands projets.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie–Josée Asselin, Marie–Pierre Boucher, Patricia Boudreault–Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe–Leduc, Alicia Despins, Pierre–Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières–Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean–François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 21.

CV-2022-0133 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *CréativAxiom TI inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Démonstration de la plateforme OPHelIE en clinique médicale et en pharmacie communautaire* - **DE2022-024** (CT-DE2022-024) — (Ra-2328)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 205 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Démonstration de la plateforme OPHelIE en clinique médicale et en pharmacie communautaire*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *CréativAxiom TI inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 205 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0134 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage, d'aménagement de trottoir et de piste cyclable, de plantation et de prospect en faveur de la Ville, en bordure du boulevard Hochelaga, sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2022-031** (Ra-2328)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage, d'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable, de plantation et de prospect en faveur de la Ville, en bordure du boulevard Hochelaga, sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 1 473,3 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de servitudes joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0135 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les Produits Polarmade inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation du SnowPeeler en Europe* - **DE2022-038** (CT-DE2022-038) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 150 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation du SnowPeeler en Europe*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Produits Polarmade inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 150 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0136 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le transfert d'un montant à *Destination Québec Cité*, pour la mise en place de mesures de soutien de l'industrie touristique du centre-ville - **DE2022-051** (CT-DE2022-051) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du transfert d'un montant maximal de 2 000 000 \$ à *Destination Québec Cité*, pour la mise en place de mesures de soutien de l'industrie touristique du centre-ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0137 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 748 479 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1455, tel que modifié* - **GT2022-033** (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 748 479 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1455, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0138 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfections majeures de rues et d'aménagement d'artères commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1474 - PA2022-001 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfections majeures de rues et d'aménagement d'artères commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1474;
- 2° l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général, soit une somme (équivalente ou inférieure) à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1474. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0139 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de développement et de mise en oeuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1475 - PA2022-002 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de développement et de mise en oeuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1475;
- 2° l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général, soit une somme (équivalente ou inférieure) à dix pour cent (10 %) du montant de

la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1475. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0140 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant de 14 500 000 \$ au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1467 - PA2022-004 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant de 14 500 000 \$ au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1467;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 450 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1467. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0141 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques de nature mixte requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1485 - PA2022-008 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques de nature mixte requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1485;
- 2° l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général, soit une somme (équivalente ou inférieure) à dix pour cent (10 %) du montant de

la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1485. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0142 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres pour siéger au sein du Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles - PQ2022-002 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes, à titre de membres pour siéger au sein du *Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles* (CVGMR), et qui resteront en poste jusqu'à la nomination d'un remplaçant :

- 1° monsieur le conseiller Claude Villeneuve;
- 2° madame la conseillère Jackie Smith.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0143 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1477 - PV2022-001 (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1477;
- 2° l'appropriation d'un montant de 750 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1477. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0144 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès en faveur de la Ville, située en bordure des rues du Chalutier et des Embarcations, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 479 320 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2022-040 (CT-2583527) — (Ra-2328)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès en faveur de la Ville, située en bordure des rues du Chalutier et des Embarcations, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 479 320 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *Rothmans, Benson & Hedges inc.*, telle qu'illustrée sur le plan et mentionnée dans la description technique préparée par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 9 septembre 2021, sous le numéro 3055 de ses minutes, joints au sommaire décisionnel, pour une somme de 1 695 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au consentement à l'établissement d'une servitude joint audit sommaire.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 17 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2022-0145 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs et d'équipements récréatifs relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3058, et dépôt du projet de règlement - LS2022-006 (Ra-2327)*

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de construction, de rénovation et de réfection sur des bâtiments, des parcs, des équipements récréatifs qui relèvent de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des subventions requis pour la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 12 400 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des subventions ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0146 *Appropriation de 1 240 000 \$ au fonds général de la Ville - LS2022-006 (Ra-2327)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approprier un montant de 1 240 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3058. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0147 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et piétonnières relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3063, et dépôt du projet de règlement - PA2021-178 (Ra-2327)*

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement de voies cyclables et piétonnières relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel, l'acquisition de biens, d'immeubles et de servitudes ainsi que le

versement des contributions financières et des subventions nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce présent règlement prévoit une dépense de 7 300 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des contributions financières et des subventions ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0148 Appropriation de 730 000 \$ au fonds général de la Ville - PA2021-178 (Ra-2327)

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approprier un montant de 730 000 \$ à même le fonds général de la ville, soit une somme (équivalente ou inférieure) à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3063. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0149 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, du Règlement sur le programme Accès Famille et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3064, et dépôt du projet de règlement - PA2022-005 (Ra-2328)

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 7 850 000 \$ pour le versement, pour l'année 2022 et les suivantes, de crédits d'accession aux fins de la réalisation du *Règlement sur le programme Accès Famille*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2022-0150 Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 3029 - FN2022-004 (Ra-2325)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.V.Q. 3029.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0151 *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil*,
R.V.Q. 3041 - AJ2021-053 (Ra-2325)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil*, R.V.Q. 3041.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0152 *Code d'éthique et de déontologie régissant le personnel de cabinet*,
R.V.Q. 3042 - AJ2021-054 (Ra-2325)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le *Code d'éthique et de déontologie régissant le personnel de cabinet*, R.V.Q. 3042.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0153 *Règlement modifiant le Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et la gestion des eaux pluviales relativement aux documents requis au soutien d'une demande de permis*, R.V.Q. 3046 -
IN2022-001 (Ra-2325)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et la gestion des eaux pluviales relativement aux documents requis au soutien d'une demande de permis*, R.V.Q. 3046.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0154 *Règlement modifiant divers règlements relativement à l'éthique et la déontologie en matière municipale, R.V.Q. 3051 - AJ2021-055 (Ra-2325)*

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant divers règlements relativement à l'éthique et la déontologie en matière municipale, R.V.Q. 3051.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0155 *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil relativement à la rémunération de certains conseillers chefs de partis autorisés, R.V.Q. 3054 - DG2021-089 (CT-DG2021-089) — (Ra-2319)*

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil relativement à la rémunération de certains conseillers chefs de partis autorisés, R.V.Q. 3054.*

Proposition d'amendement

En vertu de l'article 91 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire, dépose une proposition d'amendement au *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil relativement à la rémunération de certains conseillers chefs de partis autorisés, R.V.Q. 3054* qui se lit comme suit :

L'article 3 du *Règlement sur le traitement des membres du conseil, R.V.Q. 1593*, est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa, après le paragraphe 7°, des paragraphes suivants :

« 7.1° le conseiller désigné en tant que chef d'un parti autorisé dont l'ensemble des candidats a obtenu, lors de la dernière élection générale, au moins 20% de tous les votes valides, qui n'est pas le chef de l'opposition officielle, qui exerce sa fonction à plein temps : 85 120 \$ »;

« 7.2° le conseiller désigné en tant que chef d'un parti autorisé dont l'ensemble des candidats a obtenu, lors de la dernière élection générale, au moins 20 % de tous les votes valides, qui n'est pas le chef de l'opposition officielle, qui exerce sa fonction à temps partiel : 67 367 \$ ».

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote sur la proposition d'amendement.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Louis Martin, Stevens Mélançon, Isabelle Roy, Jackie Smith et Claude Villeneuve.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur: 10 Contre: 12

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote sur la proposition principale.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Louis Martin, Stevens Mélançon, Isabelle Roy, Jackie Smith et Claude Villeneuve.

En faveur: 12 Contre: 10

Conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, RLRQ, chapitre T-11.001, ce règlement ne peut être adopté que si la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil. La majorité des deux tiers des membres du conseil n'étant pas atteinte, la résolution d'adoption du règlement est par conséquent rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2022-0156 *Règlement sur des travaux d'installation et de modification de systèmes de transport intelligents ainsi que de réaménagement au réseau routier municipal, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3059 - TM2022-001 (Ra-2323)*

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'installation et de modification de systèmes de transport intelligents ainsi que de réaménagement au réseau routier municipal, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3059.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0157 *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3061 - TE2021-009 (Ra-2325)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3061.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 42.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/cr